

que de sécurité du revenu qui permettrait d'aider les gens qui en ont le plus besoin, sans pour autant nuire aux programmes destinés à stimuler le développement économique sur lequel est basé tout le système de bien-être social.

Il faut maintenant, monsieur l'Orateur, mettre l'accent sur les mesures de lutte contre la pauvreté. Et il est certain que tous les honorables députés de la Chambre conviendront avec moi qu'il faut le faire d'une façon qui permette la plus grande concentration possible des ressources disponibles au profit de ceux qui ont les revenus les plus faibles. Dans tous les cas possibles, il faudrait remplacer les prestations universelles, qui ne tiennent aucun compte du revenu réel de l'assisté, par des prestations sélectives qui, elles, seraient en fonction du revenu.

De plus, les programmes d'assurance sociale devraient être étendus aux domaines où l'on peut prévenir ou diminuer la pauvreté. Le résultat devrait donc être une base de revenu plus stable pour les familles et les individus, et en particulier pour les personnes âgées, qui ont de faibles revenus.

Les recherches du gouvernement sur les moyens d'atteindre les objectifs de cette nouvelle politique ont été très complètes et ont pris en considération les opinions, les points de vue de différents groupes et, en particulier, les critiques faites sur les programmes déjà existants.

Les arguments en faveur d'un régime de revenu garanti unique remplaçant tous les programmes déjà existants de sécurité du revenu ont été étudiés en profondeur. Très peu de programmes actuels peuvent être abandonnés sans mettre de nombreuses personnes en difficultés. Les pensions de sécurité de la vieillesse, de même que les pensions aux anciens combattants, ne sauraient être mises au rancart présentement. En outre, un régime complet offrant des prestations adéquates serait, à notre avis, extrêmement onéreux. Malgré tout, le Livre blanc du gouvernement canadien a formulé des propositions en vue de l'extension d'une formule sélective de revenu garanti.

Le meilleur moyen, à notre avis, de parer aux carences du système déjà existant ne consiste pas actuellement, comme le suggéraient certains députés de l'opposition, à démanteler les programmes actuels en vue de créer un programme généralisé de revenu garanti. Il consiste essentiellement, à notre avis, à réviser les principes directeurs de la sécurité du revenu, à réorienter l'ordre de priorité et la portée de nos programmes et à trouver la combinaison d'un programme qui permettra de réaliser au mieux les objectifs essentiels.

Notre siècle, monsieur l'Orateur, est rapidement devenu celui où l'on se consacre au bien-être de l'individu. Et je trouve très curieux qu'aujourd'hui, par la motion qui a été présentée, on feigne de ne pas se rendre compte que le gouvernement s'en occupe au plus haut point.

• (1740)

Au cours des derniers 10 ans, en fait, le gouvernement fédéral aussi bien que les gouvernements provinciaux ont mis de l'avant tout un ensemble de mesures sociales destinées à assurer un minimum de bien-être aux Canadiens, et, en particulier, aux personnes âgées.

Les progrès réalisés marquent une véritable révolution par rapport à ce qui existait anciennement. Qu'on se rappelle seulement les jours sombres de la crise économique de 1927, alors que les citoyens devaient lutter seuls pour assurer leur subsistance quotidienne.

Autrefois, il fallait assurer sa sécurité et sa subsistance pour ses vieux jours. Maintenant, ce sont les gouvernements qui se chargent de le faire pour le citoyen.

Des programmes comme l'assurance-maladie, l'assurance-hospitalisation, l'assurance-chômage, protègent les citoyens contre les frais trop élevés de maladie ou la perte d'un emploi. D'autres programmes, dont les régimes d'allocations familiales, d'assistance sociale, de la pension de sécurité de la vieillesse et son supplément, visent, eux, à assurer la sécurité du revenu.

La majeure partie de toutes ces mesures sociales est assumée par le gouvernement fédéral. Celui-ci affecte le quart de son budget annuel au titre de la sécurité sociale, c'est-à-dire que 25c. sur chaque dollar payé par le contribuable canadien va justement dans le domaine de la sécurité sociale.

Les programmes de bien-être ont pris au Canada une ampleur et une diversité telles qu'ils requièrent une constante mise à jour, afin de les rendre conformes à l'évolution moderne. Aussi, est-il certain que les honorables députés qui présentent une motion aujourd'hui veulent, en particulier, remettre en question certaines de nos mesures. Je ne les en blâme pas. Mais je trouve curieux qu'ils ne profitent pas de l'occasion pour souligner ce que le gouvernement actuel fait en vue d'aider justement les personnes âgées et les plus déshéritées du Canada.

Le Livre blanc du gouvernement fédéral, en particulier, a fait grand état de la lutte qu'il faut mener contre la pauvreté. Et c'est dans cet esprit que le gouvernement a orienté ses mesures de bien-être. Il est tout à fait inacceptable que dans notre société si riche par rapport à plusieurs autres pays du monde, il se trouve encore des gens privés du strict nécessaire.

Nul gouvernement ne travaille avec plus d'ardeur à enrayer les injustices et les inégalités sociales au Canada que le gouvernement dirigé par le très honorable premier ministre (M. Trudeau). La société juste n'est pas seulement un slogan. Elle se réalise chaque jour davantage au profit des familles nombreuses, des personnes âgées et des invalides.

Reconnu pour avoir probablement le meilleur régime de bien-être au monde, le Canada s'efforce de se maintenir constamment à l'avant-garde du progrès social.

Je peux dire que du berceau à la tombe, le citoyen canadien peut compter sur l'aide du gouvernement pour assurer sa sécurité financière.

Et je pense que nulle classe de la société n'est plus importante aux yeux du gouvernement actuel que celle qui doit laisser le courant de la vie active, à l'âge de la retraite. Plus que toutes autres, ces personnes ont droit à un minimum de confort et de sécurité.

Le monde d'aujourd'hui, axé comme il l'est sur la jeunesse, rend souvent malaisée l'intégration des plus âgés à la société moderne. S'il faut aider la jeune génération, il ne faut pas pour autant négliger ceux qui, par leur travail et leur dévouement, ont contribué à édifier le présent.

Grâce au programme de la sécurité de la vieillesse, chaque citoyen âgé est assuré d'une pension de base de \$80 par mois. Au cours des dernières années, ce régime a subi des changements importants. L'âge donnant droit à la retraite a été réduit par le gouvernement, peu à peu, de 70 à 65 ans. Les prestations de base sont passées de \$75 à \$80 par mois.

Cependant, conscient que ce revenu ne suffisait pas pour subvenir aux besoins des vieillards, compte tenu de